

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Cinquième session
Genève, 29 mai – 2 juin 2017

PROJET DE RAPPORT

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

1. Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) (ci-après dénommé "comité" ou "CWS") a tenu sa cinquième session à Genève du 29 mai au 2 juin 2017.
2. Les États ci-après, membres de l'OMPI ou de l'Union de Paris, étaient représentés à cette session : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Koweït, Lituanie, Mexique, Panama, Philippines, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Thaïlande, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du) (40).
3. En leur qualité de membres du CWS, les représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont pris part à la session : Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), Office européen des brevets (OEB), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Organisation eurasiennne des brevets (OEAB), Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Union européenne (UE) et Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) (7).

4. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Confederacy of Patent Information User Groups (CEPIUG), Fédération internationale de la vidéo (IVF), Fédération internationale des associations d'inventeurs (IFIA) et Patent Information Users Group (PIUG) (4).
5. La participation de sept délégations de pays parmi les moins avancés (PMA) ou de pays en développement a été financée par l'OMPI, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en 2011.
6. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

7. La cinquième session a été ouverte par le Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants et souligné l'importance des normes de l'OMPI pour faciliter l'échange et le traitement d'énormes volumes de données de propriété intellectuelle d'une manière précise et opportune, grâce à un cadre commun unique pour les informations et les documents en matière de propriété intellectuelle, qui est extrêmement important à l'ère actuelle des mégadonnées.

Point 2 de l'ordre du jour : élection d'un président et de deux vice-présidents

8. À l'unanimité, le CWS a élu Mme Katja Brabec (Allemagne) présidente et M. l'Ambassadeur Alfredo Suescum (Panama) vice-président.
9. M. Young-Woo YUN, chef, Section des normes, a assuré le secrétariat de la session.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

10. Le CWS a adopté à l'unanimité l'ordre du jour proposé dans le document CWS/5/1 Prov.3, qui fait l'objet de l'annexe II du présent rapport.

EXPOSÉS

11. Les exposés présentés au cours de cette session du CWS ainsi que les documents de travail se trouvent sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse suivante :
http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=42285.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

12. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du CWS sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du CWS a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

Point 4 de l'ordre du jour : rapport sur l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/2 et de l'exposé présenté par le Bureau international.

14. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/2, en particulier du rapport sur les résultats de l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI, résumé dans les paragraphes 6 à 9 dudit document. Les offices de propriété industrielle des 31 pays suivants ont soumis leurs réponses à l'enquête : Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Colombie, Croatie, El Salvador, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Honduras, Hongrie, Italie, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, Oman, Ouganda, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Slovaquie, Suède, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Ukraine. Les participants ont convenu

que le rapport était utile pour évaluer le niveau de mise en œuvre des normes de l'OMPI et pour mieux comprendre les obstacles restants dans ce processus.

15. Le CWS a encouragé les offices de propriété intellectuelle qui n'avaient pas communiqué leurs réponses à l'enquête à le faire; le Secrétariat a été prié d'émettre une circulaire par *note verbale* invitant les offices de propriété intellectuelle à soumettre leurs réponses à l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI, le cas échéant.

16. Le CWS a approuvé la publication de l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI dans la partie 7.12 du *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle* (ci-après dénommé "Manuel de l'OMPI").

17. Le CWS est convenu de transférer les normes ST.7 à ST.7/F et la norme ST.30 de l'OMPI dans les Archives, qui sont également accessibles sur le site Web de l'OMPI.

18. S'agissant des normes de l'OMPI énumérées dans le paragraphe 11 du document CWS/5/2, à savoir les normes de l'OMPI applicables aux publications sur papier : ST.10/D, ST.12/C, ST.18, ST.19, ST.20 et ST.21; et les normes de l'OMPI relatives à des technologies obsolètes : ST.31 (jeux de caractères), ST.32 (SGML), ST.33 (fac-similés), ST.34 (enregistrement des numéros de demandes), ST.35 (mode mixte) et ST.40 (fac-similés sur disques compacts ROM), le CWS est convenu de les conserver dans le Manuel de l'OMPI et de revoir la question lorsque les résultats élargis de l'enquête seraient présentés pour examen par le CWS.

19. Le CWS a prié le Bureau international de poursuivre et d'intensifier ses efforts en matière de fourniture d'assistance technique aux États membres et d'assurer le suivi des cas visés au paragraphe 8.c) du document CWS/5/2, ainsi que d'autres cas à l'avenir qui appelleraient des activités de sensibilisation et d'assistance technique. Ces activités devraient être reflétées dans le rapport sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle que le Bureau international doit présenter au CWS.

Point 5 de l'ordre du jour : décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-huitième session concernant le CWS, y compris les questions relatives au Plan d'action pour le développement¹

20. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/3.

21. Des délégations ont déclaré que le CWS était un comité compétent pour rendre compte de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement de l'OMPI à l'Assemblée générale et que le Bureau international devrait intensifier ses efforts en matière de fourniture d'assistance technique destinée à renforcer les capacités afin de garantir que les normes de l'OMPI soient mises en œuvre dans tous les offices de propriété intellectuelle dans la plus large mesure possible.

22. D'autres délégations n'ont pas appuyé le rapport entre le mécanisme de coordination et le travail du CWS; elles ont souligné la nature technique du CWS et le fait que la mise en œuvre des normes de l'OMPI était souvent obtenue grâce à l'utilisation des solutions logicielles de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle.

23. La délégation du Brésil a demandé à ce que sa déclaration soit incluse mot pour mot dans le présent rapport :

¹ Ce point de l'ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

“L’approbation du Plan d’action pour le développement en 2007 a marqué un tournant pour l’Organisation. Après de nombreuses années de débats, des considérations de développement étaient enfin reconnues comme devant faire partie intégrante du travail de l’OMPI. Un mécanisme de coordination a été approuvé en 2010 afin de surveiller et d’évaluer la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement dans l’ensemble de l’organisation. Comme indiqué dans le document WO/GA/39/7, ‘tous les comités de l’OMPI sont sur un pied d’égalité et soumettent des rapports aux assemblées’, et nous considérons le CWS comme pleinement compétent pour satisfaire à cette décision.

“Nous ne pouvons pas faire la distinction entre les organes techniques et les organes non techniques, puisque toutes les discussions relatives à la propriété intellectuelle comportent forcément des aspects techniques. Dans le même temps, nous sommes de fait une institution spécialisée de l’ONU et, par conséquent, les objectifs de développement doivent faire partie de nos travaux, de tous nos travaux. S’agissant plus particulièrement de la contribution du CWS à la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, il y a naturellement la question de l’assistance technique, dont la nécessité trouve son reflet dans le document CWS/5/2 dont nous venons de débattre. Ces efforts de l’OMPI devraient être guidés par les recommandations pertinentes du Plan d’action pour le développement et nous invitons instamment l’organisation à continuer à lui apporter son appui. Les groupes de recommandations du Plan d’action pour le développement couvrent toutefois un vaste domaine qui ne se limite pas à l’assistance technique. Nous devrions également examiner son rapport aux normes qui y sont convenues. Tout en n’étant pas contraignantes pour les membres, elles servent à guider efficacement le travail des offices de propriété intellectuelle qui choisissent de les adopter. C’est pourquoi la participation exhaustive et une évaluation de l’équilibre entre les coûts et les bénéfices devraient toujours être à la base du travail du CWS.

“La mise en œuvre du Plan d’action pour le développement est une activité en cours et non exhaustive à l’OMPI. L’intégration des considérations de développement dans les activités de l’OMPI exige un effort de tous les membres. Nous restons attachés au Plan d’action pour le développement et encourageons les autres à coopérer en gardant toujours cet objectif à l’esprit.”

24. Le CWS a pris note de la décision prise par l’Assemblée générale de l’OMPI à sa quarante-huitième session concernant le CWS.

Point 6 de l’ordre du jour : extension de la norme ST.96 de l’OMPI à l’utilisation du schéma XML (eXtensible Markup Language) pour les œuvres orphelines et les indications géographiques

25. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/4 qui contenait deux propositions pour l’extension de la norme ST.96 de l’OMPI aux éléments de données concernant les œuvres orphelines et les indications géographiques.

26. La délégation de la Fédération de Russie a présenté sa proposition d’extension de la norme ST.96 de l’OMPI à l’utilisation du schéma XML (eXtensible Markup Language) pour les indications géographiques telle que présentée dans l’annexe II du document CWS/5/4. Le CWS a pris note d’un large appui à la proposition et d’une suggestion, pour les futurs travaux, concernant les éventuelles fonctionnalités des systèmes de recherche et d’enregistrement pour les indications géographiques.

27. Le CWS a approuvé l’extension de la norme de l’OMPI ST.96 afin d’inclure les indications géographiques en intégrant les nouveaux éléments du schéma XML et les autres données associées en lien avec les indications géographiques dans la norme ST.96 de l’OMPI.

28. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche, dont la description se présenterait ainsi : “Mettre au point des éléments de schéma XML pour les indications géographiques” et a attribué cette nouvelle tâche à l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP.

29. Le CWS a demandé au Bureau international d’inviter ses membres à désigner les experts en matière d’indications géographiques pour participer à l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP. Le CWS a également demandé à l’équipe d’experts de lui rendre compte de l’état d’avancement de la nouvelle tâche à sa sixième session.

30. La délégation du Royaume-Uni a présenté sa proposition d’extension de la norme ST.96 de l’OMPI pour intégrer le schéma XML pour les œuvres orphelines en vue de l’adoption de normes techniques mutuellement compatibles qui faciliteraient l’échange de données d’œuvres orphelines, telle que présentée dans l’annexe I du document CWS/5/4.

31. Plusieurs délégations ainsi qu’un représentant ont appuyé la proposition; une délégation a déclaré qu’il pourrait être prématuré d’élaborer des normes de données pour les œuvres orphelines, puisque de nombreux pays n’avaient adopté aucun régime pour ces œuvres. Une autre délégation a suggéré qu’il pourrait être nécessaire de définir l’étendue du terme “œuvres orphelines” afin qu’il couvre toutes les pratiques existantes.

32. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche qui serait intitulée “Étudier les éléments de données et conventions de nommage relatives aux œuvres orphelines et les comparer eu égard à la proposition d’extension de la norme ST.96 de l’OMPI; rendre compte des résultats de l’étude; et soumettre aux fins d’examen par le CWS une proposition relative à l’élaboration d’un dictionnaire de données et de schémas XML pour l’inclusion des œuvres orphelines dans la norme ST.96 de l’OMPI”. Le CWS a désigné l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO) et le Bureau International comme coresponsables de la nouvelle tâche.

Point 7 de l’ordre du jour : rapport de l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41

33. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/5.

34. Le CWS a pris note des résultats des travaux de l’équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et du programme de travail de l’équipe d’experts qui étaient indiqués dans le document CWS/5/5.

35. Le Bureau international, en tant que responsable de l’équipe d’experts, a informé le CWS que la publication de la nouvelle version 3.0 de la norme ST.96 de l’OMPI était prévue pour octobre 2017; la version comprendrait les nouveaux éléments suivants du schéma XML :

- données bibliographiques pour le certificat complémentaire de protection (CCP);
- rapport de recherche en matière de brevets;
- dossier du brevet;
- communication électronique dans le cadre du système de Madrid;
- communication électronique dans le cadre du système de La Haye.

36. Le Bureau international a présenté le projet de feuille de route générale décrivant les perspectives d’avenir en matière d’échange de données électroniques dans le cadre du système de La Haye, tel qu’exposé dans l’annexe du document CWS/5/5. Le CWS a relevé qu’après l’élaboration de la totalité des composantes du schéma de la norme ST.96 de La Haye pour les communications avec les parties contractantes, le Bureau international a prévu d’utiliser la norme ST.96 de l’OMPI en tant que format faisant autorité pour tous les échanges de données dans le cadre du système de La Haye; le CWS a été informé que les formats de

données existants seront petit à petit supprimés au cours d'une période d'abandon progressif, à la fin de laquelle le Bureau international n'acceptera plus les formats traditionnels DTD.

37. Plusieurs délégations ont demandé à ce que le Bureau international prolonge la période d'abandon progressif de l'actuel format DTD d'une année, de façon à ce que la période d'abandon progressif s'achève fin 2020; cela laisserait aux offices de propriété intellectuelle le temps de se préparer au passage du format DTD actuel au nouveau schéma XML reposant sur la norme ST.96 de l'OMPI. Le Bureau international a pris note de la demande.

38. Le CWS a également pris note que la réunion physique de l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP aurait lieu au Canada en septembre 2017.

Point 8 de l'ordre du jour : révision de la norme ST.26 de l'OMPI

39. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/6 qui contenait une proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI et les résultats des travaux de l'équipe d'experts chargée du listage des séquences.

40. Le CWS a examiné la proposition de révision de la norme ST.26 de l'OMPI, version 1.1, y compris les modifications à apporter au corps du texte et aux annexes I à III de cette norme, ainsi que l'adjonction d'une nouvelle annexe VI (document d'orientation), telle que décrite dans le document CWS/5/6 et reproduite dans l'annexe II du document CWS/5/6.

41. Le CWS a adopté la norme révisée ST.26 de l'OMPI, version 1.1, telle que reproduite dans l'annexe II du document CWS/5/6 avec les modifications textuelles de l'annexe VI (document d'orientation) et de l'annexe II (DTD) de la norme révisée ST.26, comme suggérée par la délégation des États-Unis d'Amérique et le Secrétariat, respectivement.

Point 9 de l'ordre du jour : recommandations concernant le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI

42. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/5/7 Rev.1 et CWS/5/7 Rev.1 Add.

43. Le CWS avait prié l'équipe d'experts SEQL de présenter une proposition de dispositions transitoires relatives au passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI pour examen et approbation à cette session. Suite à la demande du CWS et compte tenu du résultat de la consultation menée par le Bureau international par le biais de la circulaire C.PCT 1485/C. CWS 75, l'équipe d'experts chargée du listage des séquences a présenté une proposition pour le scénario de passage d'une norme à l'autre, la date de référence pour les demandes internationales déposées après la date de transition et revendiquant la priorité d'une demande contenant un listage des séquences déposé selon la norme ST.25, et la date de transition (voir les paragraphes 4 à 8 du document CWS/5/7 Rev.1).

44. Suite aux délibérations, le CWS est parvenu à un accord sur le scénario dit du "big bang" comme option de transition de la norme de l'OMPI ST.25 à ST.26, la date de dépôt international comme date de référence et janvier 2022 comme date de transition. Le CWS a pris note du document concernant la question relative aux éléments éventuellement ajoutés ou supprimés soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

45. Le CWS a attribué la tâche suivante à l'équipe d'experts chargée du listage des séquences :

- a) fournir un appui au Bureau international en lui communiquant les besoins et les commentaires des utilisateurs concernant l'outil d'édition et de validation de la norme ST.26;
- b) fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et
- c) préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS.

Point 10 de l'ordre du jour : exposé sur la mise au point du logiciel pour la norme ST.26 de l'OMPI

46. Les délibérations ont eu lieu sur la base de l'exposé présenté par le Bureau international concernant l'élaboration d'un outil d'édition et de validation de la norme ST.26 de l'OMPI.

47. Le Bureau international a informé le CWS qu'il élaborerait le nouvel outil commun afin de permettre aux déposants de préparer les listages de séquence et de vérifier que les listages de séquence sont conformes à la norme ST.26 de l'OMPI; cet outil facilitera également le traitement de la demande contenant les listages de séquences au sein des offices de propriété intellectuelle.

48. Le CWS a noté que le Bureau international prévoyait d'achever le projet d'élaboration de l'outil d'ici la fin de 2018 et de le distribuer aux déposants et aux offices de propriété intellectuelle du monde entier. Le CWS a également pris note du projet de feuille de route générale pour le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI proposée par le Bureau international; la feuille de route comprenait le calendrier provisoire proposé en lien avec la révision des instructions administratives du PCT, la modification des réglementations nationales (le cas échéant) et la mise à niveau des systèmes informatiques des offices de propriété intellectuelle pour la période de 2017 à 2021.

Point 11 de l'ordre du jour : nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle

49. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/8 Rev.1 qui contenait une proposition relative à l'établissement d'une nouvelle norme de l'OMPI sur l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété intellectuelle; la proposition avait été préparée par l'équipe d'experts sur la situation juridique dans le cadre de la tâche n° 47.

50. Le CWS a adopté une nouvelle norme ST.27 de l'OMPI "Recommandation pour l'échange de données sur la situation juridique des brevets", telle que présentée dans l'annexe au document CWS/5/8 Rev.1 avec les modifications suivantes :

- a) la première phrase du paragraphe 35 est modifiée comme suit : "Outre le processus de rattachement décrit au paragraphe 33, la présente norme préconise que les offices de propriété industrielle relient leurs événements nationaux ou régionaux à un événement détaillé."; et
- b) dans l'introduction du texte de l'annexe IV de la norme ST.27, l'expression "sur la base du modèle ci-dessous" est remplacée par "sur la base du modèle suggéré ci-dessous".

51. Le CWS a approuvé l'avertissement suivant à inclure dans la nouvelle norme ST.27 de l'OMPI :

Note du Bureau international

“Les événements détaillés figurant dans la présente norme sont provisoires et seront réexaminés et évalués par les offices de propriété industrielle sur une année. Sur la base du résultat de ce réexamen et de cette évaluation, une proposition finale quant aux événements détaillés à inclure dans la présente norme sera soumise au CWS pour approbation à sa sixième session. Les offices de propriété industrielle peuvent s'ils le souhaitent échanger des données sur la situation juridique sur la base des catégories et des événements principaux uniquement.

“Le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a adopté la présente norme à sa cinquième session le 2 juin 2017.”

52. Le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à évaluer leurs pratiques commerciales et leurs systèmes informatiques et à revoir les événements détaillés provisoires figurant dans la nouvelle norme ST.27.

53. Le CWS a prié l'équipe d'experts chargée de la situation juridique

- a) de finaliser la liste des événements détaillés et le document d'orientation concernant les données sur la situation juridique des brevets et de lui présenter ces documents à sa sixième session pour examen et décision et
- b) d'élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels et de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux pour examen à sa sixième session.

54. Le CWS a demandé à l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP d'élaborer, conjointement avec l'équipe d'experts sur la situation juridique, les composantes du schéma XML sur la base de la nouvelle norme ST.27 de l'OMPI afin de faciliter l'échange de données sur la situation juridique des brevets. Le CWS a également demandé à ce qu'il soit rendu compte des résultats à la sixième session.

55. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 47 comme suit :

“Élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu'un document d'orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle”.

56. Le CWS a pris note du fait qu'il pouvait exister une incohérence entre le format de date recommandé dans la nouvelle norme qui renvoie à la norme ST.2 de l'OMPI et les futures composantes du schéma XML pour le statut juridique fondées sur la norme ST.96 de l'OMPI.

57. Compte tenu de l'éventuelle incohérence mentionnée ci-dessus, le CWS a demandé au Secrétariat de revoir le ou les formats de date recommandés dans les normes de l'OMPI et de rendre compte des résultats à la sixième session.

Point 12 de l'ordre du jour : nouvelle norme de l'OMPI concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets

58. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/9 qui contenait une proposition de nouvelles recommandations concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés par les offices de propriété intellectuelle.

59. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité, présenté dans l'annexe I du document CWS/5/9.

60. Le CWS a adopté la nouvelle norme ST.37 de l'OMPI intitulée "Recommandation concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés" reproduite à l'annexe II du document CWS/5/9, sous réserve des modifications ci-après :

- a) la définition du code "E" figurant au paragraphe 23 est modifiée comme suit : "Numéro de publication attribué par l'office de propriété industrielle représentant une entrée dans la phase nationale ou régionale du PCT (par exemple, euro-PCT). Aucun document correspondant publié. Une demande euro-PCT est une demande internationale de brevet (selon le PCT) qui est entrée dans la phase régionale européenne";
- b) la phrase ci-après a été ajoutée au paragraphe 29 : "Si l'office de propriété industrielle utilise des configurations de numéros de demande dans le fichier d'autorité qui diffèrent de celles utilisées sur la publication originale, une explication de la configuration utilisée doit être fournie dans le fichier de définition"; et
- c) la définition du code "E" figurant à l'annexe I a été modifiée comme suit : "Demandes selon le PCT qui n'ont pas été republiées".

61. Le CWS a approuvé l'avertissement suivant à inclure dans la nouvelle norme ST.37 de l'OMPI :

Note du Bureau international

"Les annexes III et IV de la présente norme, dans lesquelles sont définis le schéma XML (XSD) et les définitions de type de documents (DTD) sont en cours d'élaboration par l'équipe d'experts chargée du fichier d'autorité. Elles doivent être présentées au Comité des normes de l'OMPI (CWS) pour examen et adoption à sa sixième session, qui se tiendra en 2018.

"Dans l'attente de l'adoption de ces annexes par le CWS, le seul format recommandé pour cette norme est le format texte."

62. Le CWS a relevé que les données recueillies au titre du paragraphe 34 de la nouvelle norme ST.37 de l'OMPI (vue d'ensemble des données couvertes) pouvaient être extraites et utilisées par le Bureau international pour la préparation de ses produits statistiques de propriété intellectuelle.

63. Le CWS a révisé la description de la tâche n° 51 comme suit :

"Établir et présenter au CWS pour examen à sa sixième session devant se tenir en 2018 l'annexe III 'Schéma XML (XSD)' et l'annexe IV 'Définition de type de documents (DTD)' de la norme ST.37 de l'OMPI intitulée 'Recommandation concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés'."

64. Outre la tâche révisée, le CWS a demandé à l'équipe chargée du fichier d'autorité d'étudier comment les fichiers d'autorité devraient être diffusés par les offices de propriété intellectuelle et de présenter une proposition pour examen à la sixième session.

Point 13 de l'ordre du jour : rapport sur l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias

65. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/10.

66. Le CWS a pris note du rapport établi par le Bureau international sur les travaux de l'équipe d'experts chargée des normes relatives aux marques ainsi que des résultats de l'enquête sur les pratiques des offices de propriété industrielle relatives aux marques de

mouvement et multimédias, tels qu'ils étaient reproduits dans le document CWS/5/10 et son annexe.

67. Le CWS est convenu de reporter l'élaboration des recommandations sur la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias à 2019, année où la directive 2008/95/CE du 22 octobre 2008 devrait être mise en œuvre par les offices de propriété intellectuelle concernés. Le CWS est également convenu de suspendre la tâche n° 49 jusque-là.

Point 14 de l'ordre du jour : rapport de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50

68. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/11.

69. Le CWS a pris note du rapport sur l'état d'avancement des travaux et du programme provisoire concernant la tenue et la mise à jour des enquêtes publiées dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI, et en particulier des mesures à prendre à l'issue de la cinquième session du CWS, ainsi qu'indiqués à l'annexe II du document CWS/5/11.

70. Le CWS a arrêté l'approche ci-après concernant la publication des enquêtes nouvelles ou mises à jour dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI :

- a) Pour la mise à jour (régulière) d'une enquête fondée sur le questionnaire approuvé par le CWS, qui figure déjà dans le Manuel de l'OMPI, le Bureau international devrait publier l'enquête mise à jour et en informer le CWS à la session qui suit la publication.
- b) Pour les nouvelles enquêtes, leur publication dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI devrait être approuvée par le CWS.
- c) Pour la mise à jour d'une enquête sur la base d'un questionnaire révisé (ce qui revient à une nouvelle enquête), la publication de l'enquête mise à jour dans la partie 7 du Manuel de l'OMPI devrait être approuvée par le CWS.

71. Le CWS a demandé à l'équipe d'experts chargée de la partie 7 de préparer une proposition pour le questionnaire sur la numérotation des documents publiés et des droits enregistrés et de présenter cette proposition pour examen à sa sixième session. Le questionnaire devra couvrir les pratiques actuelles et antérieures de numérotation des documents publiés et des droits enregistrés.

72. Le CWS a prié le Bureau international

- a) d'inviter les offices de propriété industrielle à mettre à jour leurs entrées dans la partie 7.2.4 intitulée "Enquête sur la présentation des numéros des demandes établissant une priorité", et ensuite à élaborer et à publier la version mise à jour de la partie 7.2.4 du Manuel de l'OMPI, et
- b) de transférer la partie 7.2.1 dans la section "Archives", de remplacer le renvoi à cette partie figurant dans la norme ST.10/C de l'OMPI par un renvoi à la partie 7.2.6 (modification d'ordre rédactionnel) et d'insérer dans la partie 7.2.6 un lien vers la partie 7.2.1 archivée.

Point 15 de l'ordre du jour : rapport concernant l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle

73. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/12.

74. Le CWS a pris note qu'en mai 2017, le Bureau international avait publié la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques actuelles"; les entrées couvrant les pratiques des dix-huit offices de propriété intellectuelle suivants ont été modifiées ou ajoutées : Autriche, Australie, Belgique, Chine, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Croatie, Irlande, Italie, Japon, République de Corée, République de Moldova, Pologne, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Suède et Slovaquie.

75. Le CWS a également pris note des résultats de l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété industrielle, tels que présentés dans le document CWS/5/12. La nouvelle partie 7.2.7 du Manuel de l'OMPI contenait 12 entrées couvrant les pratiques des offices de propriété intellectuelle suivants : Australie, Chine, Allemagne, Estonie, Japon, République de Corée, Lituanie, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Slovaquie, Union soviétique et Ukraine.

76. Le CWS est convenu de publier lesdits résultats en tant que nouvelle partie 7.2.7 du Manuel de l'OMPI "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures".

77. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré que les informations concernant les pratiques antérieures de numérotation des demandes mises en œuvre au sein de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) avaient été soumises au Secrétariat avant la session et elle a demandé à ce qu'elles soient incluses dans la nouvelle partie 7.2.7 du Manuel de l'OMPI.

78. Le CWS est convenu de considérer la tâche n° 30 "Collecter des informations auprès des offices de propriété industrielle sur les numéros de demande et les numéros des demandes établissant une priorité actuellement utilisés" comme achevée et de la supprimer de la liste des tâches du CWS; il a également décidé de dissoudre l'équipe d'experts chargée de la norme ST.10/C de l'OMPI.

Point 16 de l'ordre du jour : questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle

79. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/13.

80. Le CWS a examiné le projet de questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle et a recensé les questions de fond appelant des modifications suivantes :

- a) dans certains cas, des autorités nationales autres que les offices de propriété intellectuelle étaient impliquées dans le traitement des informations relatives à une extension de protection. La circulaire invitant les offices de propriété intellectuelle à compléter le questionnaire et à répondre aux questions 6, 8 et 10 devrait souligner l'importance d'indiquer dans les réponses les pratiques de toutes les autorités concernées;
- b) la liste des produits dans la question 3 devrait être modifiée comme suit : médicaments, produits phytopharmaceutiques, tout produit soumis à homologation avant commercialisation et autre;
- c) la question 3 devrait contenir une sous-question concernant la possibilité de demander des extensions administratives de droits de propriété intellectuelle, comme des ajustements de la durée des brevets;

d) le terme “produits” ne s’applique pas à certaines extensions de protection, comme les ajustements de la durée des brevets; la question 4 devrait être modifiée en conséquence; et

e) le questionnaire devrait comprendre deux nouvelles questions identiques aux questions 8 et 9, concernant les éléments inclus dans la publication en cas d’entrée en vigueur d’une extension de protection; la question 10 devrait être modifiée en conséquence.

81. le CWS a demandé à l’équipe d’experts chargée de la partie 7 de réviser le projet de questionnaire en tenant compte des points cités ci-dessus et de présenter une nouvelle proposition pour examen à la prochaine session du CWS. Les délégations ont été invitées à communiquer leurs observations et propositions concernant le questionnaire sur les extensions de protection dans le Wiki de l’équipe d’experts chargée de la partie 7 d’ici la fin du mois de juin 2017 et à participer activement aux débats de l’équipe d’experts.

Point 17 de l’ordre du jour : normalisation des noms des déposants

82. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CWS/5/14 et CWS/5/14 ADD. et de l’exposé présenté par la délégation de la République de Corée et le Bureau international.

83. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/14 et de l’étude sur la normalisation des noms de déposants établie par le Bureau international et reproduite en annexe dudit document.

84. Le CWS a pris note du contenu du document intitulé “Rapport sur l’état d’avancement de la normalisation des noms des déposants dans le cadre du projet de dossier mondial de l’IP 5” présenté par la délégation de la République de Corée, qui était reproduit à l’annexe du document CWS/5/14 Add.

85. Le CWS a reconnu la pertinence de la normalisation des noms des déposants et est convenu de créer une nouvelle tâche dont la description se présenterait ainsi :

“Envisager l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la “qualité à la source” des noms des déposants;

“i) réaliser une enquête concernant l’utilisation d’identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle, ainsi que les problèmes pouvant s’y rattacher; et

“ii) établir une proposition concernant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter au CWS pour examen.”

86. Le CWS est également convenu de créer une équipe d’experts (Équipe d’experts chargée de la normalisation des noms) afin de mener à bien cette tâche et lui a demandé

a) d’établir un questionnaire en vue de la réalisation de l’enquête sur l’utilisation des identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle et à le présenter au CWS pour examen à sa sixième session et

b) d’établir, sur la base des résultats de l’enquête, une proposition relative à la poursuite des travaux, et de la présenter au CWS pour examen à sa septième session prévue en 2019.

87. Le CWS a suggéré que l'équipe d'experts chargée de la tâche débattenne des objectifs et de l'étendue des recommandations à élaborer.

88. L'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et le Bureau international ont été désignés comme coresponsables de l'équipe d'experts chargée de la normalisation.

Point 18 de l'ordre du jour : création d'une tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle

89. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/15 qui contenait une proposition de création d'une nouvelle tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle sur la base des résultats des discussions de l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et d'une enquête menée par ses soins auprès de ses membres.

90. Le CWS a pris note du contenu du document CWS/5/15 et des exposés des délégations de l'Australie, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, du représentant de l'UPOV et du Bureau international concernant leurs pratiques et leurs programmes en matière de services Web.

91. Plusieurs délégations et représentants ont appuyé la proposition susmentionnée; d'autres délégations et représentants ont suggéré que le CWS se concentre sur ses activités de normalisation relatives aux informations et à la documentation en matière de propriété intellectuelle plutôt que sur la normalisation des technologies de l'information, étant donné que les technologies informatiques pourraient rapidement évoluer.

92. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche qui serait intitulée "Établir des recommandations concernant l'échange de données prenant en charge les communications de machine à machine en mettant l'accent sur :

- i) le format de message, la structure de données et le dictionnaire de données au format JavaScript Object Notation (JSON) ou XML; et
- ii) les conventions de dénomination pour l'identificateur de ressources uniformes (URI)".

93. Le comité a confié la nouvelle tâche à l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP.

Point 19 de l'ordre du jour : création d'une tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les registres de brevets nationaux et régionaux

94. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/16 qui contenait une proposition de création d'une nouvelle tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les registres de brevets publiés par les offices de propriété industrielle.

95. Des délégations étaient d'avis que le terme "registres de brevets" pouvait prêter à confusion en ce qui concerne l'étendue de la tâche proposée, puisque certains offices de propriété intellectuelle utilisaient ce terme pour faire référence à toutes les informations de brevets disponibles dans leurs systèmes informatiques internes et non pas uniquement aux informations accessibles au public.

96. Suite au débat, le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche n° 52, dont la description se présenterait ainsi :

“Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.”

97. Après l'accord sur la création de cette nouvelle tâche, le CWS a étudié la possibilité d'élargir la tâche pour couvrir les systèmes fournissant un accès aux informations accessibles au public relatives aux marques et aux dessins et modèles industriels. Suite aux délibérations, le CWS est convenu de limiter l'étendue de la tâche à l'accès aux informations en matière de brevets uniquement.

98. Le CWS est convenu que l'enquête devrait se concentrer sur les systèmes interactifs utilisés par les offices de propriété intellectuelle afin de fournir un accès public aux informations en matière de brevets plutôt que sur la livraison en vrac des données correspondantes.

99. Le CWS est convenu d'établir une nouvelle équipe d'experts chargée de la nouvelle tâche et a prié le Secrétariat de proposer le nom de la nouvelle équipe chargée de la tâche afin qu'il corresponde à la définition de la tâche n° 52. Le Bureau international a été nommé responsable de l'équipe d'experts.

100. Le CWS a prié l'équipe d'experts nouvellement établie de tenir compte des enseignements tirés de la gestion du portail d'accès aux registres des brevets et des résultats des travaux de l'équipe d'experts sur la situation juridique.

Point 20 de l'ordre du jour : création d'une tâche relative à la définition d'exigences applicables aux représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles

101. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/17.

102. La délégation de l'Australie a présenté sa proposition d'élaborer une nouvelle norme de l'OMPI pour les représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles, telle que présentée dans l'annexe au document CWS/5/17. La proposition a bénéficié d'un large soutien unanime.

103. Le CWS est convenu de créer une nouvelle tâche dont la description se présenterait ainsi :

“Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles.”

104. Le CWS est également convenu d'établir une nouvelle équipe d'experts (Équipe d'experts chargée de la représentation des dessins et modèles) et a désigné IP Australia et le Bureau international comme coresponsables de la nouvelle équipe d'experts.

Point 21 de l'ordre du jour : rapport sur les rapports techniques annuels

105. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/18.

106. Le CWS a pris note du rapport sur les rapports techniques annuels établi par le Bureau international et figurant dans le document CWS/5/18 et a encouragé les offices de propriété industrielle à répondre aux circulaires C.CWS 84, C.CWS 85 et C.CWS 86 du 13 avril 2017 et à présenter leurs rapports techniques annuels pour l'année 2016.

107. Le Bureau international a relevé une baisse constante du nombre de rapports techniques annuels soumis chaque année et a informé le CWS de son plan destiné à recueillir davantage de statistiques. Le CWS a pris note du fait que si les chiffres continuaient à baisser, le Bureau international présenterait ce problème pour examen à la sixième session du CWS.

108. Le CWS a été informé que les rapports statistiques annuels contenaient des informations utiles pour la communauté des utilisateurs d'informations de propriété intellectuelle et a indiqué qu'il apprécierait qu'autant d'offices de propriété intellectuelle que possible participent à cette activité.

Point 22 de l'ordre du jour : rapport sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS

109. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document CWS/5/19.

110. La délégation de l'Espagne a informé le CWS qu'elle avait commencé à travailler sur la définition d'activités potentielles de sensibilisation aux normes de l'OMPI en Amérique latine grâce à un financement du fonds fiduciaire de l'Espagne (FIT/ES). Elle a également informé le CWS qu'en avril 2017, elle avait reçu du Secrétariat une formation spécifique sur les normes de l'OMPI de type "formation des formateurs", qui serait utilisée comme modèle pour les futures formations sur les normes de l'OMPI devant être dispensées dans les pays intéressés d'Amérique latine.

111. Le CWS a pris note de la nécessité d'autres activités de sensibilisation et de formation, notamment de cours en ligne sur les normes de l'OMPI devant être dispensés par le Bureau international aux offices de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement.

112. Le CWS a relevé que le Secrétariat fournirait une assistance technique et dispenserait des formations concernant les normes de l'OMPI à la demande et en fonction de la disponibilité des ressources; le Secrétariat présentera une proposition concernant les cours de formation en ligne sur les normes de l'OMPI pour examen par le CWS à sa sixième session.

113. Le CWS a pris note du rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en 2016, en particulier concernant la diffusion d'informations relatives aux normes de propriété intellectuelle, tel que figurant dans le document CWS/5/19. Le CWS a également pris note que le document CWS/5/19 servirait de base au rapport afférent devant être présenté à l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2017, comme demandé lors de sa quarantième session tenue en octobre 2011 (voir le paragraphe 190 du document WO/GA/40/19).

Point 23 de l'ordre du jour : examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS

114. Le CWS a examiné la liste des tâches reproduite à l'annexe I du document CWS/5/20 afin d'établir le programme de travail du CWS. Le CWS a pris note de la liste des tâches reproduite en annexe I dudit document.

115. Le CWS a approuvé la liste de tâches, présentée dans l'annexe I du document CWS/5/20; la liste des tâches devrait être intégrée dans le programme de travail du CWS une fois actualisée en fonction des accords conclus par le CWS lors de cette cinquième session.

116. Après la mise à jour des informations sur les tâches examinées au cours de la cinquième session du CWS, y compris les décisions au titre de ce point 23 de l'ordre du jour, l'état des tâches était le suivant :

a) Tâches considérées comme achevées à la session en cours :

Tâche n° 30 : Collecter des informations auprès des offices de propriété industrielle sur les numéros de demande et les numéros des demandes établissant une priorité actuellement utilisés.

b) Tâches à poursuivre :

Tâche n° 44 : Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d'information des utilisateurs sur l'outil d'édition et de validation; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l'OMPI sur demande du CWS.

Tâche n° 47 : Élaborer une proposition finale concernant les événements détaillés ainsi qu'un document d'orientation pour les données sur la situation juridique des brevets; élaborer une recommandation relative à l'échange de données sur la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels par les offices de propriété industrielle.

Tâche n° 51 : Établir et présenter au CWS pour examen à sa sixième session devant se tenir en 2018 l'annexe III 'Schéma XML (XSD)' et l'annexe IV 'Définition de type de documents (DTD)' de la norme ST.37 de l'OMPI intitulée 'Recommandation concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés'.

c) Tâches visant à assurer la mise à jour permanente des normes de l'OMPI :

Tâche n° 38 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.36 de l'OMPI.

Tâche n° 39 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.66 de l'OMPI.

Tâche n° 41 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l'OMPI.

Tâche n° 42 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.86 de l'OMPI.

d) Tâches de nature permanente ou informative :

Tâche n° 18 : Recenser les domaines de normalisation possibles concernant l'échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les cinq offices de propriété intellectuelle (dits IP5), les cinq offices de marques (dits TM5), le forum des cinq offices de dessins et modèles industriels (dit ID5), l'ISO, la CEI et d'autres institutions connues de normalisation industrielle.

- Tâche n° 23 : Surveiller l'introduction, dans les bases de données, des informations sur l'entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées.
- Tâche n° 24 : Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.
- Tâche n° 33 : Révision permanente des normes de l'OMPI.
- Tâche n° 33/3 : Révision permanente de la norme ST.3 de l'OMPI.
- Tâche n° 50 : Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle.

e) Tâches créées à la session en cours et pour lesquelles les travaux n'ont pas commencé :

- Tâche n° 52 : Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.
- Tâche n° 53 : Mettre au point des éléments de schéma XML pour les indications géographiques.
- Tâche n° 54 : Étudier les éléments de données et conventions de nommage relatives aux œuvres orphelines et les comparer eu égard à la proposition d'extension de la norme ST.96 de l'OMPI; rendre compte des résultats de l'étude; et soumettre aux fins d'examen par le CWS une proposition relative à l'élaboration d'un dictionnaire de données et de schémas XML pour l'inclusion des œuvres orphelines dans la norme ST.96 de l'OMPI.
- Tâche n° 55 : Envisager l'élaboration d'une norme de l'OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la "qualité à la source" des noms des déposants;
- i) réaliser une enquête concernant l'utilisation d'identifiants pour les déposants par les offices de propriété industrielle, ainsi que les problèmes pouvant s'y rattacher; et
 - ii) établir une proposition concernant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter au CWS pour examen.
- Tâche n° 56 : Établir des recommandations concernant l'échange de données prenant en charge les communications de machine à machine en mettant l'accent sur :

- i) le format de message, la structure de données et le dictionnaire de données au format JSON ou XML
- ii) les conventions de dénomination pour l'identificateur de ressources uniformes (URI)

Tâche n° 57 : Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles.

f) Tâches pour lesquelles les travaux sont en suspens :

Tâche n° 43 : Établir des principes directeurs que devraient suivre les offices de propriété industrielle, en ce qui concerne la numérotation des paragraphes, les longs paragraphes et la présentation cohérente des documents de brevet.

Tâche n° 49 : Établir une recommandation concernant la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias en vue de son adoption en tant que norme de l'OMPI.

117. Le Secrétariat a présenté une proposition pour le programme de travail simplifié du CWS, tel qu'exposé dans l'annexe II du document CWS/5/20.

118. Le CWS a approuvé la proposition relative à la présentation générale du programme de travail du CWS présentée par le Secrétariat et a prié le Secrétariat de publier la version finalisée de la présentation générale du programme de travail du CWS sur le site Web de l'OMPI.

Point 24 de l'ordre du jour : résumé présenté par le président

119. Le résumé présenté par la présidente a été établi et distribué pour information. Le CWS a pris note du résumé.

REUNIONS DES EQUIPES D'EXPERTS DU CWS

120. Au cours de la session, les équipes d'experts du CWS ci-après ont tenu des réunions informelles : Équipe d'experts chargée de la situation juridique, Équipe d'experts chargée du listage des séquences, Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP et Équipe d'experts chargée du fichier d'autorité. Les responsables des équipes d'experts ont informé le CWS des progrès accomplis sur leurs tâches respectives lors desdites réunions.

Point 25 de l'ordre du jour : clôture de la session

121. La présidente a prononcé la clôture de la session le 2 juin 2017.

[Les annexes suivent]

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /

I. ÉTATS MEMBRES/MEMBER STATES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of the States)

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Malebane DINEO (Ms.), Team Leader, IP Officer, Department of Trade and Industry, Pretoria

ALLEMAGNE/GERMANY

Katja BRABEC (Ms.), Information Technology Strategic Planning and International Coordination, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Munich

Thomas PLARRE, Examiner, German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Munich

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Saad ALHUDIBI, Head of Patent Information Unit, Saudi Patent Office King Abdullaziz City for Science and Technology (KACST), Riyadh

Mohammed ALJARPOO, General Administration of Trademarks, Ministry of Commerce and Industry, Riyadh

Alyssa HZZA, The Board of Grievances, General Administration of Trademarks Ministry of Commerce and Industry, Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

María Inés RODRÍGUEZ (Sra.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Sanjay KALRA, Chief Information Officer, Business and Information Management Solutions Group, IP Australia Department of Industry, Canberra

Michael BURN, Director, International ICT Cooperation, IP Australia Department of Industry, Canberra

AUTRICHE/AUSTRIA

Katharina FASTENBAUER (Ms.), Head of Patent Support and PCT, Deputy Vice President for Technical Affairs, Patent Support and PCT, The Austrian Patent Office Federal Ministry for Transport, Innovation and Technology, Vienna

BRÉSIL/BRAZIL

Fernando CASSIBI DE SOUZA, IP Researcher, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Development, Industry and Foreign Trade, Rio de Janeiro

Caue OLIVEIRA FANHA, Secretary, Permanent Mission of Brazil to the WTO, Geneva

CANADA

Jean-Charles DAOUST, Director, Investment and Program Management, Programs Branch, Innovation, Science and Economic Development Canada ISED - Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Gatineau

Frédérique DELAPRÉE (Mme), première secrétaire, Mission permanente, Genève

CHILI/CHILE

Marcela PAÍVA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

CHINE/CHINA

GE Fubin, Director, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

DONG Xiaoling, Principal Staff Delegation, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

CHEN Hui (Ms.), Clerk, State Intellectual Property Office of the People's Republic of China (SIPO), Beijing

COLOMBIE/COLOMBIA

Daniela Carolina PEREZ MAHECHA (Sra.), Pasante, Misión Permanente, Ginebra

COSTA RICA

Agustin MELÉNDEZ GARCÍA, Sub Director, Registro de la Propiedad Industrial, Registro Nacional Ministerio de Justicia y Paz, San José

CÔTE D'IVOIRE

Kumou MANKONGA, premier secrétaire, Mission permanente, Genève

EL SALVADOR

Katia CARBALLO (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

EMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Jumah ALALI, Advisor, GCC, Riyadh

Shaima AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Office of the United Arab Emirates to the World Trade Organization, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Carlos ALBERT GARCÍA, Técnico de Sistemas, División Tecnología de la Información, Ministerio de Industria, Energía y Turismo Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Arti SHAH (Ms.), Manager, International Projects, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Tyle AUDUONG (Ms.), Supervisor, Trademark Business Operations Specialist, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Susan WOLSKI (Ms.), PCT Special Programs Examiner, International Patent Legal Administration, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Narith TITH, Information Technology Specialist, Office of The Chief Technology Officer, United States Department of Commerce, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Alexandria

Kristine SCHLEGELMILCH (Ms.), IP Attaché, Permanent Mission, Geneva

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE (L')/THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Mite KOSTOV, Deputy Director, Trademark Department, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopje

Cveta JAKIMOSKA (Ms.), Advisor, Trademark Department, State Office of Industrial Property (SOIP), Skopje

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Alexander CHEREPANOV, Specialist, Multilateral Cooperation Division, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Fedor VOSTRIKOV, Head of IT Division, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Yury ZONTOV, Specialist, IT Division, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

FRANCE

Sébastien GRILLOT, architecte de données, DSI, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GÉORGIE/GEORGIA

Ana GOBECHIA (Ms.), Head, International Affairs Unit, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

HONGRIE (LA)/HUNGARY

Gyöngyi SZILVITZKY (Ms.), Head, Receiving and Official Publication Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDE/INDIA

Sameer Kumar SWARUP, Deputy Controller of Patents and Designs, Office of the Controller-General of Patents, Designs and Trademarks Department of Industrial Policy and Promotion, Ministry of Commerce and Industry, Government of India, New Delhi

INDONÉSIE/INDONESIA

Yasmon YASMON, Director, Information Technology of IP, Directorate of Information Technology of IP, Ministry of Law and Human Rights, Directorate General of Intellectual Property, Jakarta

Maman KUSMANA, Deputy Director, IT Infrastructure Support, Directorate of Information Technology of IP, Ministry of Law and Human Rights, Directorate General of Intellectual Property, Jakarta

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Reza DEHGHANI, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Cristiano DI CARLO, IT Coordinator, Italian Patent and Trademark Office Directorate General of Combating Counterfeiting Ministry of Economic Development (UIBM), Rome

Mattia MORALE, Intern, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Hiroshi ARAI, Deputy Director, Information Systems Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Kei KAWAKAMI, Deputy Director, Information Systems Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Masataka SAITO, Deputy Director, Administrative Affairs Division, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

KUWAIT

Abdual Aziz, Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Eglė LEVICKIENĖ (Ms.), Chief Officer, Industrial Property Information Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius

Renata RINKAUSKIENE (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Ricardo GALLEGOS MATHEY, Coordinador Departamental de Asuntos Multilaterales, Dirección General de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), México

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Magali ESQUINCA GUZMAN (Sra.), Asistente, Misión Permanente, Ginebra

PANAMA

Alfredo SUESCUM, Embajador, Representante Permanente, Misión Permanente, Ginebra

PHILIPPINES

Ernesto VILLANUEVA, Information Technology Officer III, Intellectual Property Office of the Philippines (IPOPHIL), Taguig City

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

LEE Jumi (Ms.), Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

LEE Seokhee, Assistant Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

JUNG Dae Soon, IP Attaché, Counsellor, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Michal VERNER, Deputy Director, Patent Information Department, Industrial Property Office, Prague

ROUMANIE/ROMANIA

Elena-Elvira MARIN (Ms.), Head, National Trademarks Department, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

Mariana HAHUE (Ms.), Expert, Public Relations, Romanian State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Julie DALTREY (Ms.), Data Architect, Intellectual Property Office Information Centre, Newport

Andrew SADLER, Senior Policy Advisor, Copyright and Enforcement Directorate, Intellectual Property Office Information Centre, Cwmbran

SUÈDE/SWEDEN

Åsa VIKEN (Ms.), Operations Development Officer, IT Department, Swedish Patent and Registration Office (PRV), Stockholm

THAÏLANDE/THAILAND

Navarat TANKAMALAS (Ms.), Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Artem KONONENKO, Chief Expert, Patent Documentation and Standardization Division, Ministry of Economic Development and Trade of Ukraine, State Intellectual Property Service of Ukraine, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute" (Ukrpatent), Kyiv

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Yazid Milagros CORDOVA OLIVARES (Sra.), Coordinadora de Asuntos Económicos Internacionales, Oficina de Asuntos Multilaterales y de Integración, Ministerio de Relaciones Exteriores, Caracas

Genoveva CAMPOS DE MAZZONE (Sra.), Consejero, Misión Permanente, Ginebra

II. ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES/INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OFFICE DES BREVETS DU CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS ARABES DU GOLFE (CCG)/PATENT OFFICE OF THE COOPERATION COUNCIL FOR THE ARAB STATES OF THE GULF (GCC PATENT OFFICE)

Jumah ALALI, Advisor, Riyadh

Abdulrahman ALMOHAWES, Head, Information Technology Department, Riyadh

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)/AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI)

Issoufou KABORE, examinateur de brevets, chimie, Yaounde

ORGANISATION EURASIENNE DES BREVETS (OEAB)/EURASIAN PATENT ORGANIZATION (EAPO)

Andrey SEKRETOV, Director, International Relations Department, Eurasian Patent Office (EAPO), Moscow

Yury AMELKIN, Chief Specialist, Patent Information and Automation Department, Eurasian Patent Office (EAPO), Moscow

ORGANISATION EUROPÉENNE DES BREVETS (OEB)/EUROPEAN PATENT ORGANISATION (EPO)

Patrick LE GONIDEC, Administrator Electronic Publication and Dissemination, Vienna

Fernando FERREIRA, Data Standards Coordinator, Information Management, Rijswijk

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Alexandre TRAN, IT Expert, Digital Transformation Department (DTD), European Union Intellectual Property Office (EUIPO), Alicante

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO)/AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO)

Flora Kokwihyukya MPANJU (Ms.), Head, Search and Substantive Examination, Intellectual Property Department, Harare

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
(UPOV)/INTERNATIONAL UNION FOR THE PROTECTION OF NEW VARIETIES OF PLANTS
(UPOV)

Hend MADHOUR (Ms.), Data Modeler and Business Analyst, Geneva

III. ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES/NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS

CONFEDERACY OF PATENT INFORMATION USER GROUPS (CEPIUG)

Guido MORADEI, Delegate, Varese

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE LA VIDÉO (IFV)/INTERNATIONAL VIDEO
FEDERATION (IVF)

Benoît MULLER, Consultant, Geneva

Marie ARBACHE (Mme), stagiaire, Genève

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DES INVENTEURS
(IFIA)/INTERNATIONAL FEDERATION OF INVENTORS' ASSOCIATIONS (IFIA)

Shafaghi MASOUD, Strategic Planning and Coordination Manager, Geneva

Arman YOUSEFIAN, Strategic Planning and Coordination Manager Assistant, Geneva

PATENT INFORMATION USERS GROUP (PIUG)

Stephen ADAMS, Vice Chair, Roche

IV. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Katja BRABEC (Mme/Ms) (ALLEMAGNE/GERMANY)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Alfredo SUESCUM (PANAMA)

Secrétaire/Secretary: Young-Woo YUN (OMPI/WIPO)

V. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD
INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Francis GURRY, directeur général/Director General

Yo TAKAGI, sous-directeur général du Secteur de l'infrastructure mondiale/Assistant Director General, Global Infrastructure Sector

Kunihiko FUSHIMI, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Director, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Young-Woo YUN, chef, Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Head, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

Anna GRASCHENKOVA (Mme/Ms.), administratrice chargée de l'information en matière de propriété industrielle de la Section des normes, Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure mondiale/Industrial Property Information Officer, Standards Section, International Classifications and Standards Division, Global Infrastructure Sector

[L'annexe II suit]

ORDRE DU JOUR

Document établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la cinquième session
2. Élection d'un président et de deux vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
4. Rapport sur l'enquête concernant l'utilisation des normes de l'OMPI
Voir le document CWS/5/2.
5. Décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-huitième session concernant le CWS, y compris les questions relatives au Plan d'action pour le développement¹
Voir le document CWS/5/3.
6. Extension de la norme ST.96 de l'OMPI à l'utilisation du schéma XML (eXtensible Markup Language) pour les œuvres orphelines et les indications géographiques
Voir le document CWS/5/4.
7. Rapport de l'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP sur la tâche n° 41
Voir le document CWS/5/5.
8. Révision de la norme ST.26 de l'OMPI
Voir le document CWS/5/6.
9. Recommandations concernant le passage de la norme ST.25 à la norme ST.26 de l'OMPI
Voir les documents CWS/5/7 Rev.1 et CWS/5/7 Rev.1 Add.
10. Exposé sur la mise au point du logiciel pour la norme ST.26 de l'OMPI
11. Nouvelle norme de l'OMPI concernant l'échange de données sur la situation juridique des brevets par les offices de propriété industrielle
Voir le document CWS/5/8 Rev.1.
12. Nouvelle norme de l'OMPI concernant un fichier d'autorité des documents de brevet publiés par un office des brevets
Voir le document CWS/5/9.
13. Rapport sur l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI relative à la gestion électronique des marques de mouvement ou multimédias
Voir le document CWS/5/10.
14. Rapport de l'équipe d'experts chargée de la partie 7 sur la tâche n° 50
Voir le document CWS/5/11.
15. Rapport concernant l'enquête sur les systèmes de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité utilisés auparavant par les offices de propriété

¹ Ce point de l'ordre du jour est sans préjudice des positions des membres quant à la question de savoir si le CWS est concerné par le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement.

industrielle

Voir le document CWS/5/12.

16. Questionnaire sur les extensions de protection des actifs de propriété industrielle
Voir le document CWS/5/13.
17. Normalisation des noms des déposants
Voir les documents CWS/5/14 et CWS/5/14 Add.
18. Création d'une tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les services Web d'information et de documentation en matière de propriété intellectuelle
Voir le document CWS/5/15.
19. Création d'une tâche relative à l'élaboration de recommandations concernant les registres de brevets nationaux et régionaux
Voir le document CWS/5/16.
20. Création d'une tâche relative à la définition d'exigences applicables aux représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles
Voir le document CWS/5/17.
21. Rapport sur les rapports techniques annuels
Voir le document CWS/5/18.
22. Rapport présenté par le Bureau international sur la prestation de services consultatifs et d'assistance technique aux fins du renforcement des capacités des offices de propriété industrielle en rapport avec le mandat du CWS
Voir le document CWS/5/19.
23. Examen du programme de travail et de la liste des tâches du CWS
Voir le document CWS/5/20.
24. Résumé présenté par le président
25. Clôture de la session

[Fin de l'annexe II et du document]